



pvsm94@gmail.com

06 73 45 57 08

Place au Vélo à Saint-Maur

Association Loi 1901

35 bis Av. d'Arromanches, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Saint-Maur, le 30 janvier 2012

A l'attention de M. Henri Plagnol, Député-Maire,
et de M. Sylvain Berrios, Maire-adjoint délégué à
l'urbanisme et au cadre de vie, Conseiller général

Objet : Mise en place de doubles sens cyclables sur la ville

Monsieur le Député-Maire, Monsieur le Maire-Adjoint,

L'association Place au Vélo à St-Maur vous remercie vivement pour votre réponse du 14 décembre 2011 à nos courriers du 10 février 2009, du 6 décembre 2010, et du 31 août 2011, notamment au sujet des doubles sens cyclables (DSC), et a hâte de les voir se concrétiser sur la voirie.

Notre association se réjouit de ces avancées positives, pour des aménagements qu'elle appelle de ses vœux depuis des années, afin d'augmenter le confort des cyclistes, mais également leur sécurité, et d'abaisser au moins localement la vitesse des véhicules motorisés, condition sine qua none d'une meilleure cohabitation sur la chaussée.

Votre réponse du 14/12/2011 appelle de notre part quelques remarques et interrogations :

- Concernant le DSC déjà réalisé fin novembre 2011 **Boulevard des Mûriers** :

La mise en place de ce DSC au niveau du carrefour avec l'avenue de l'Alma n'est pas soignée, contrairement aux habitudes de la Ville. En effet, les deux files de circulation sont restées en l'état, prenant toute la largeur de la chaussée, et le pictogramme vélo est simplement placé sur la file de gauche. Si cette file est occupée par un véhicule, il est très difficile à un cycliste de s'engager dans ce DSC. A tout le moins la largeur des files devrait être réduite pour laisser un peu de place au vélo...



Conflit file de gauche - Entrée de DSC

- Concernant le refus d'un DSC **avenue Henri Martin** entre l'avenue Gambetta et la rue Miss Cavell (tronçon passé en sens unique sous votre mandature), vous invoquez le fait que ce sens unique « n'impose pas de détour important aux cyclistes ». Mais le DSC a d'autres atouts, comme celui de permettre à un riverain cycliste de rentrer chez lui sans faire tout un détour, qui plus est en évitant l'avenue Gambetta, une des voies dénombant le plus d'accidents à Saint-Maur.

- Concernant les autres DSC en projet :

- **Rue de Paris**, il est précisé « entre la rue de la Procession et la rue Beaubourg » : est-ce à dire que le tronçon compris entre la rue de la Procession et la rue du Four ne serait pas concerné ? Ce serait fort regrettable, et nous ne nous expliquerions pas ce qui a pu motiver ce choix (les chevaux des écuries de Condé passent dans les deux sens, à juste titre). Au besoin une « Zone de Rencontre » semble ici envisageable si elle est pour vous la condition d'un double sens cyclable.

Permettez-nous de signaler en outre l'intérêt d'une future continuité cyclable avec l'**Avenue Mahieu** (en sens interdit devant le collège St-André), afin d'éviter à vélo aussi bien l'Avenue de Condé que la D86 (cf. notre demande du 7 Novembre 2009 pour cette voie)

- **Avenue Victor Hugo**, un DSC serait une excellente nouvelle, car les cyclistes sont souvent malmenés par des automobilistes dans le sens ouest-est quand ils transitent par la rue Alsace-Lorraine ou par l'avenue Diderot.

Mais pourquoi ce DSC ne se prolonge-t-il pas Avenue André Bollier d'un côté, ce qui serait très utile aux lycéens de D'Arsonval, et jusqu'à l'avenue Foch de l'autre côté ? Il formerait ainsi un axe vraiment pratique pour les cyclistes. De la même façon, un DSC **avenue Diderot** dans le sens est-ouest serait le pendant logique de celui de l'avenue Victor Hugo. Nous rappelons qu'il est moins dangereux pour un cycliste de croiser un automobiliste que d'être dépassé par lui, à fortiori dans des voies peu larges, ce qui est le cas ici, et nous aimerions que cet argument soit également pris en compte par la Mairie dans la mise en place des DSC.

Enfin, le compléter par un DSC **avenue Emile Zola**, de l'avenue Diderot à la rue Alsace-Lorraine, serait très utile pour tous les cyclistes se rendant à la gare RER du Parc St-Maur (cf notre carte de propositions d'itinéraires cyclables et DSC), en évitant la très encombrée avenue de la République dans ce secteur.

Notre association est comme vous le savez favorable à la généralisation du principe du double sens cyclable (DSC), comme la Ville de Sceaux l'a mis en œuvre depuis décembre 2009, le sens interdit aux vélos devant devenir à terme l'exception, car il est en effet rarement justifié.

Dans l'attente de votre réponse, vous sachant attachés à une ville plus cyclable, à la circulation apaisée au bénéfice de tous, et à une concertation approfondie en amont avec les associations d'usagers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, Monsieur le Maire-Adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

Etienne PIERRON, président de Place au Vélo à Saint-Maur